



Objet : droit de réponse de l'Association des personnes de petite taille aux propos tenus par la comédienne Mimie Mathy dans l'émission Sept à Huit, diffusée le dimanche 21 février 2021.

Suite aux propos tenus par la comédienne Mimie Mathy lors de l'émission Sept à Huit [diffusée sur TF1 le 21 Février 2021](#), l'Association des personnes de petite taille - **APPT** - a souhaité réagir et demander d'un droit de réponse. **L'APPT dénonce cette démarche de stigmatisation** qui consiste, dans les faits, à qualifier vulgairement de « secte », un quelconque « regroupement » de personnes en situation de handicap.

A l'heure actuelle, l'APPT travaille, notamment, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. D'une part, elle veille précisément à **favoriser l'inclusion** des enfants atteints de nanisme dans le milieu scolaire ordinaire. D'autre part, elle tend à **apporter son soutien** à des démarches individuelles d'accès aux parcours de soins spécifiques, **et informer les concernés sur les avancées de la recherche médicale**. Enfin, elle apporte également un soutien psychologique, si besoin, aux personnes atteintes de nanisme et aux familles. L'APPT est aussi un relais important de la **sensibilisation et de la défense de l'image de la personne de petite taille**. Elle a, notamment, à plusieurs reprises, porté un rôle important en termes de problématiques éthiques et de veille médiatique. C'est d'ailleurs à ce titre, qu'elle activement défendu la cause de ces personnes en 1995, s'agissant du "lancer de nain".

Une des spécificités psychologiques du nanisme réside dans l'**effet miroir** qu'il engendre. La crainte d'être visuellement confronté à son propre handicap constitue, parfois, une difficile appréciation de sa propre image. Les propos de Mimie Mathy illustrent ce phénomène. En revanche, en souffrir ne dispense pas de veiller à ne pas dénigrer les personnes souffrant de cette même pathologie. Le poids des mots n'est pas négligeable. L'APPT souhaite préciser, à Mimie Mathy et au public, que l'essence de ses missions ne l'amène, en aucun cas, à s'apparenter à **un phénomène sectaire**. A contrario, l'APPT encourage **la diversité des parcours de vie** et est en totale contradiction avec la piètre image que Mimie Mathy donne des personnes de petite taille. L'APPT dénonce fermement, le manque de nuance, l'impact de tels propos à l'égard de ceux et celles qui choisissent, notamment, de vivre avec une personne qui présente la même pathologie. Cette situation peut, en effet, l'amener à fonder une famille avec le risque médical que cela implique en termes de transmission des pathologies. Néanmoins, elle ne constitue en aucun cas une démarche excluante qui porterait, de fait, atteinte à des principes et volontés d'intégration.

La société n'a pas vocation à présenter et valoriser que des gens semblables et c'est dans l'acceptation de la différence que sa maturité en sera jugée. A sa création, en 1976, comme toutes les associations de patients et de familles, l'APPT n'avait pas vocation à perdurer, ses objectifs étant différents. Aujourd'hui, l'amélioration du parcours santé des personnes de petite taille, leur intégration dans la société et la richesse de la diversité de chacun des parcours illustrent le chemin parcouru. En revanche, dénoncer le fait que les personnes atteintes de la même pathologie et amenées à être 'ensemble' puisse s'inscrire dans une démarche sectaire, voire malsaine, illustre la dureté du travail à parcourir.